

Burundi, Amnesty salue libération annoncée de Germain Rukuki

Amnesty International, 22 juin 2021 communiqué de presse Burundi. La peine d'emprisonnement de Germain Rukuki ramenée de 32 à un an est une formidable nouvelle, non seulement pour Germain et sa famille, mais aussi pour les centaines de milliers de personnes défendant les droits humains dans le monde entier qui font campagne sans relâche pour sa libération depuis quatre ans.

La décision de la cour d'appel de ramener sa peine d'emprisonnement de 32 à un an est un pas dans la bonne direction. Cependant, Germain n'aurait jamais dû être incarcéré et il faut encore que la déclaration de culpabilité prononcée à son encontre pour rébellion soit annulée. Germain Rukuki a passé quatre ans derrière les barreaux qu'il n'a fait qu'œuvrer en faveur des droits humains. Il a été déclaré coupable et emprisonné en 2018 pour des raisons politiques. Le 4 juin, la cour d'appel de Ntahangwa a annulé sa déclaration de culpabilité pour « participation à un mouvement insurrectionnel », « atteinte à la sécurité intérieure » et « atteinte à l'autorité de l'État ». Germain a également annoncé publiquement que le 21. En revanche, sa condamnation pour « rébellion » a été confirmée. Maintenant que sa peine a été ramenée à un an d'emprisonnement et une amende de 500 000 francs burundais (environ 250 dollars des États-Unis), Germain Rukuki devrait être libéré prochainement.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});